

ACTU SANTE TRAVAIL

N° 22, Décembre 2017

Sommaire :

Extraits du journal officiel de la République française	2
Extraits du journal officiel de l'Union européenne	2
Circulaire	3
Instruction ministérielle	3
Jurisprudence	3
ANSES : Avis	4
HAS : Recommandation de bonne pratique	5
Norme	5
Les questions juridiques de l'ISTNF	5
Les brèves	6
Rapports et études	8
Sur le web	9
La boîte à outils	10
Les chiffres en plus	11
Nouveautés INRS	11
Dernières mises à jour de la base Fiches toxicologiques INRS	12
Congrès, colloques, évènements	12
Maladies et travail à la Comédie-Française	13

17/11/2017

- [Arrêté du 14 novembre 2017](#) fixant la liste des personnes pouvant bénéficier de **l'injection du vaccin antigrippal saisonnier pratiquée par un infirmier ou une infirmière**.
- [Arrêté du 10 novembre 2017](#) fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives dans la **convention collective nationale des services de santé au travail interentreprises** (n° 0897).
- [Arrêté du 3 novembre 2017](#) portant nomination à **la commission spécialisée relative à la prévention des risques liés à la conception et à l'utilisation des équipements de travail, des équipements de protection individuelle et des locaux et lieux de travail temporaires** du Conseil d'orientation des conditions de travail.
- [Avis](#) relatif à l'extension d'un accord conclu dans le cadre de la **convention collective nationale des services de santé au travail**.

30/11/2017

- [Arrêté du 15 novembre 2017](#) modifiant l'arrêté du 25 juin 1980 **portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public** (ERP).
- [Arrêté du 20 novembre 2017](#) relatif aux normes définissant les modalités recommandées pour l'exécution des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage - **Prévention du risque électrique**.

Extraits du journal officiel de l'Union européenne

09/11/2017

- [Plusieurs règlements d'exécution](#) (UE) 2017 sur les **biocides**.

14/11/2017

- Plusieurs Règlements d'exécution (UE) 2017- **produits phytopharmaceutiques-Biocides**
- <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=OJ:L:2017:295:TOC>

15/11/2017

- [Règlement d'exécution \(UE\) 2017/2091 de la Commission du 14 novembre 2017](#) concernant le non-renouvellement de l'approbation de la **substance active iprodione**, conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

17/11/2017

- [Règlement délégué \(UE\) 2017/2100 de la Commission du 4 septembre 2017](#) définissant des critères scientifiques pour la détermination des **propriétés perturbant le système endocrinien**, conformément au règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).
- [Communication de la Commission](#) dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 2014/68/UE du Parlement européen et du Conseil relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant la mise à disposition sur le marché des **équipements sous pression** (Publication des titres et des références des normes harmonisées au titre de la législation d'harmonisation de l'Union) Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.

Circulaire

03/11/2017

- [Note du 19 octobre 2017](#) d'instruction relative à l'application de la réglementation concernant la protection des jeunes travailleurs.

Extrait : Cette note a vocation à donner des instructions propres au secteur public et accompagner les établissements et services de la PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse) dans la mise en œuvre du dispositif réglementaire relatif à la protection des jeunes travailleurs. Il s'agit notamment d'informer sur les modalités relatives à la procédure de dérogation aux travaux interdits pour les mineurs de quinze ans au moins et de moins de dix-huit ans.

Instruction ministérielle

[Instruction interministérielle N°DGS/SDVSS/DGOS/DGCS/DGT/DGSCGC/2017/284](#) du 3 novembre 2017 relative au guide national de prévention et de gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid 2017-2018.

Cette instruction actualise le guide national de prévention et de gestion des impacts sanitaires et sociaux liés aux vagues de froid 2017-2018. Elle précise les objectifs et le dispositif de prévention et de gestion des impacts sanitaires et sociaux des vagues de froid ainsi que le rôle des différents acteurs. **La fiche 8 de cette instruction vise le milieu de travail.** Sont concernées les situations de travail exposant les travailleurs à des températures particulièrement basses. Il s'agit, par exemple, du travail dans un local ouvert ou non (entrepôts), du travail à l'extérieur (BTP, industrie des transports, commerce de détail...) ou des secteurs dans lesquels les personnes utilisent un véhicule dans le cadre de leur activité professionnelle dans des conditions de verglas ou de neige.

Remarque : n'est pas visé le travail exposé par nature au froid (ex : entrepôts frigorifiques, abattoirs, conditionnement de produits frais ou surgelés, entretien ou réparation de chambre froide).

Jurisprudence

Fourniture par l'employeur des EPI nécessaires, notamment des lunettes de protection pour un salarié manipulant des produits chimiques : Une faute caractérisée est retenue pour ne pas avoir mis à la disposition du salarié victime l'équipement nécessaire à sa protection. Un salarié, dans le cadre de son travail, transportait à la main plusieurs bidons de produits chimiques dangereux (détergent). Pour pousser une porte battante, il a porté l'un d'entre eux à hauteur de son visage ; le bidon était mal fermé et son contenu s'est répandu, lui occasionnant de graves brûlures aux yeux, du fait qu'il n'était pas muni de lunettes de protection. La société et la directrice de l'établissement, titulaire d'une délégation de pouvoirs, dans lequel l'accident s'est produit, sont poursuivies pour blessures involontaires et infractions à la réglementation sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs. *Editions législatives le 13/11/2017.*

- [Cass. crim., 17 oct. 2017, n° 16-83.878](#)
-

L'employeur manque à son obligation de reclassement lorsqu'il licencie le salarié inapte sans attendre la réponse du médecin du travail sur les capacités restantes : Dans cet arrêt du 27 septembre 2017, la Cour de cassation rappelle que l'employeur manque à son obligation de reclassement lorsqu'il engage la procédure de licenciement pour inaptitude sans attendre la réponse du médecin du travail sur les capacités restantes du salarié. ISTNF le 10/11/2017.

- [Lire l'article](#)
- [Cass. soc., n° 16-17.502 du 27 septembre 2017](#)

La prise d'acte est justifiée lorsque le salarié n'est pas destinataire de la convocation à la visite de reprise obligatoire : Dans cet arrêt du 19 octobre 2017, la Cour de cassation rappelle que le manquement de l'employeur à son obligation d'organiser les visites médicales obligatoires peut justifier la prise d'acte de la rupture du contrat de travail par le salarié. Tel est le cas lorsque le salarié n'a pas été destinataire de la convocation à sa visite de reprise qui n'a donc jamais pu avoir lieu.

- [Lire l'article](#)
- [Cass. soc., n° 15-26.950 du 19 octobre 2017](#)

Faute caractérisée et conditions de travail dangereuses : Un salarié, chargé de renforcer la charpente métallique du toit d'un hangar, a fait une chute mortelle. Le gérant de la société qui l'employait est condamné pour homicide involontaire. Mais, comme il était poursuivi en tant qu'auteur indirect, sa responsabilité supposait la preuve d'une faute qualifiée. C'est à cela que s'emploie la chambre criminelle, qui, pour rejeter le pourvoi du prévenu, reprend les différents arguments développés par la cour d'appel en vue de démontrer l'existence d'une faute caractérisée.

Editions Législatives, le 14/11/2017.

- [Lire l'arrêt Cour de Cassation Chambre Criminelle n° 16-86829 du 17/10/2017](#)

Inaptitude d'un salarié au sein d'une microentreprise : si l'employeur est tenu de se conformer aux indications de reclassement du médecin du travail, encore faut-il que les postes préconisés existent au sein de l'entreprise Par l'arrêt du 9 novembre 2017, la Cour de cassation affirme le caractère loyal des recherches de reclassement d'un employeur d'une microentreprise qui prend notamment attache avec le médecin du travail, lequel avait envisagé des solutions de reclassement qui n'existaient pas au sein de la structure. *ISTNF, le 01/12/2017*

- [Lire l'article.](#)
- [Cass. soc., n° 16-13.600 du 9 novembre 2017](#)

Faute caractérisée et conditions de travail dangereuses : Un salarié, chargé de renforcer la charpente métallique du toit d'un hangar, a fait une chute mortelle. Le gérant de la société qui l'employait est condamné pour homicide involontaire. Mais, comme il était poursuivi en tant qu'auteur indirect, sa responsabilité supposait la preuve d'une faute qualifiée. C'est à cela que s'emploie la chambre criminelle, qui, pour rejeter le pourvoi du prévenu, reprend les différents arguments développés par la cour d'appel en vue de démontrer l'existence d'une faute caractérisée.

Editions Législatives, le 14/11/2017.

- [Lire l'arrêt Cour de Cassation Chambre Criminelle n° 16-86829 du 17/10/2017](#)

ANSES : Avis

Professionnels du soin et de la décoration de l'ongle : exposition à de nombreuses substances chimiques. L'Anses publie les résultats de son expertise sur l'évaluation des risques pour la santé des professionnels exposés aux produits utilisés dans les activités de soin et de décoration de l'ongle. Ces recommandations portent à la fois sur des mesures de prévention et de protection à mettre en œuvre, la sécurité chimique des produits cosmétiques et l'évaluation de l'exposition des professionnels, ainsi que sur des mesures relatives à la formation et à l'information des professionnels. ANSES, 23/11/2017.

- [Lire l'article et télécharger le rapport.](#)

HAS : Recommandation de bonne pratique

Épisode dépressif caractérisé de l'adulte : prise en charge en premier recours : Cette recommandation de bonne pratique (RBP) porte sur la prise en charge de la dépression de l'adulte en soins de premier recours, et aborde plus particulièrement le rôle du médecin généraliste.

Les objectifs : Mieux identifier les patients atteints d'un épisode dépressif caractérisé isolé, prévenir le risque suicidaire et obtenir un impact positif sur les souffrances psychiques des patients ayant un épisode dépressif caractérisé, proposer une stratégie thérapeutique en fonction de la sévérité de l'épisode dépressif caractérisé et enfin améliorer la qualité de vie et le handicap de ces patients

- [Lire l'article et les rapports](#)
- [Décision n°2017.0131/DC/SBPP du 4 octobre 2017 du collège de la Haute Autorité de santé adoptant la recommandation de bonne pratique intitulée « Episode dépressif caractérisé de l'adulte : prise en charge en soins de premier recours »](#)
- [Problèmes de repérage, mauvais usage des antidépresseurs](#) : la dépression doit être mieux identifiée et traitée de façon personnalisée : communiqué de presse, infographies.

Norme

Mesures de base du corps humain : la norme volontaire EN ISO 7250-1 révisée. Référence pour les concepteurs et les ergonomes pour aménager bureaux et espaces de travail, la norme volontaire EN ISO 7250-1 définit des repères et des indications pour mesurer différentes parties du corps humain. La voici rééditée dans une version actualisée. *AFNOR le 27/11/2017.*

- [Lire le communiqué.](#)

Les questions juridiques de l'ISTNF

Les dossiers médicaux des salariés sont-ils accessibles à l'employeur ? L'équipe juridique de l'ISTNF fait le point.

- [Lire l'article du 27/10/2017.](#)

La visite de reprise met-elle un terme à la suspension du contrat de travail liée à un arrêt pour maladie ? L'équipe juridique de l'ISTNF fait le point.

- [Lire l'article du 10/11/2017.](#)

A l'issue de la visite de reprise, le médecin du travail doit-il conclure par un avis en termes d'aptitude ? L'équipe juridique de l'ISTNF fait le point.

- [Lire l'article du 17/11/2017.](#)

Entre les deux examens médicaux constatant l'inaptitude, un arrêt maladie peut-il être prescrit au salarié ? L'équipe juridique de l'ISTNF fait le point.

- [Lire l'article du 24/11/2017.](#)

A chaque fois que le médecin du travail est cité dans le décret du 27 décembre 2016 comme devant effectuer un acte (examen de nature médical ou constat de l'inaptitude médicale par ex), le collaborateur peut-il également le faire ? L'équipe juridique de l'ISTNF fait le point.

- [Lire l'article du 01/12/2017.](#)

Pénibilité au travail : une mission pour évaluer le risque chimique sur la santé.

Muriel Pénicaud, Ministre du travail a confié au Pr Paul Frimat une mission sur la « prévention » et les « modalités de prise en charge » des salariés exposés aux risques chimiques.

- *Ministère du travail le 10/11/2017.*
- [Lire le communiqué de presse](#)

Faites des propositions dans le cadre de la mission qui a été confiée à Paul Frimat :

Le Pr Frimat dans une [vidéo](#), propose aux professionnels de la santé au travail de réagir, de faire des propositions, de présenter les dispositions mises en place dans les SST dans le cadre des 3 domaines identifiés par les ministères. *ISTNF, le 27/11/2017.*

- [Faites des propositions, renseignez le formulaire](#)
- [Lisez la lettre de mission](#)

ITW - Dans tous les métiers "on se dope pour tenir" :

Les consommations de drogues varient selon les métiers. Chez les traders c'est la cocaïne, chez les artistes, les amphétamines, le cannabis chez les jeunes. Pour Marie Pezé, experte de la souffrance au travail, on n'a jamais eu autant d'épisodes de stress aigu. Elle décrit une situation catastrophique. *L'Express le 13/11/2017.*

- [Lire l'article.](#)

Sapeurs-pompiers : La contamination par les fumées d'incendie reconnue officiellement comme un risque.

Après l'extinction des flammes, les polluants contenus dans les fumées peuvent encore être inhalés et contaminer la peau, les tenues, et les matériels utilisés. La DGSCGC expose comment elle va prendre en compte ce risque, dans une note envoyée aux directions des Sdis le 9 novembre dernier. Elle en profite aussi pour leurs rappeler leurs responsabilités en tant qu'employeur. *La gazette des communes, le 16/11/2017.*

- [Lire l'article.](#)
- [Télécharger la note de la DGSCGC](#)

« Bien accompagnés, 80 % de salariés en risque d'inaptitude peuvent continuer à travailler » :

C'est une véritable épidémie. Un salarié sur cent du secteur privé est déclaré inapte à son poste chaque année. Deux fois plus qu'il y a vingt ans. Pour Alain Jabes, médecin du travail et co-fondateur d'un cabinet conseil, il est possible de favoriser le maintien dans l'emploi. En proposant un accompagnement précoce et interdisciplinaire. *Faire face le 16/11/2017.*

- [Lire l'article.](#)

Alcool, drogue : quand l'organisation du travail pousse les salariés à consommer :

Les 13 et 14 novembre se tenait le congrès "Travail, santé et usages de psychotropes". A cette occasion, des spécialistes de tous horizons ont confronté leurs témoignages : qu'est-ce qui pousse à consommer de l'alcool, des médicaments ou des stupéfiants sur son lieu de travail ? *Actuel-Rh le 17/11/2017.*

- [Lire l'article.](#)

Signature d'une 2ème convention nationale de mobilisation pour l'emploi des personnes en situation de handicap :

Ce renouvellement de convention vise à fédérer les acteurs de l'insertion professionnelle et du maintien en emploi des travailleurs en situation de handicap autour d'une stratégie nationale partagée. *FIPHFP, le 16/11/2017.*

- [Lire l'article](#)

ITW - Hugues Leloix, médecin coordinateur de PSA : "la santé au travail ne relève pas du service de santé au travail".

Viellissement des travailleurs, challenge des TMS, mesures prises après la vague de suicides de 2007, Hugues Leloix, médecin coordinateur du groupe PSA, revient sur la politique santé sécurité de l'industriel, en insistant sur le rôle, d'après lui essentiel, des managers. *Actuel/HSE, le 23/11/2017.*

- [Lire l'article.](#)

Sécurité au travail : Amazon et la culture de la délation.

La direction de l'entrepôt de Lauwin Planque (Nord) a lancé un jeu : récompenser les salariés qui dénoncent les faux-pas de leurs supérieurs en matière de sécurité. Carotte au bout du bâton, un cadeau est offert pour les meilleurs taux de dénonciations ! *Infoprotection le 23/11/2017.*

- [Lire l'article.](#)

Une mission sur la santé au travail : Muriel Pénicaud, Ministre du Travail et Agnès Buzyn,

Ministre des Solidarités et de la Santé ont confié une mission sur la santé au travail au représentant syndical, Jean-François Naton, à la députée Charlotte Lecocq et enfin à la personnalité qualifiée Bruno Dupuis. En matière de santé au travail, des progrès ont été réalisés, notamment pour que la qualité de vie au travail devienne un véritable sujet de négociation au sein des entreprises. Toutefois, la situation demeure perfectible sous différents aspects. Les conclusions de la mission sont attendues au 31 mars 2018. *Ministère du travail, le 24/11/2017.*

- [Lire le communiqué de presse.](#)

Le ministère du travail forme à la prévention des conduites addictives en milieu professionnel : Le ministère du Travail forme des médecins du travail et des infirmiers de santé au Travail à la prévention des conduites addictives en milieu professionnel. Ces formations s'inscrivent dans le cadre du plan gouvernemental 2013-2017 de lutte contre les drogues et les conduites addictives ainsi que dans le 3^{ème} plan Santé au travail 2016-2020 du ministère du travail et sont entièrement financées par la Mildeca. Pour s'inscrire, il faut être médecin ou infirmier du Travail, avoir des notions de base en addictologie, avoir une première expérience de formateur. *Ministère du travail le 29/11/2017.*

- [Lire le communiqué du ministère.](#)

Le risque psychosocial de plus en plus reconnu comme maladie professionnelle :

Malgré de multiples tentatives, le burn-out n'est pas encore inscrit aux tableaux des maladies professionnelles mais de plus en plus de demandes de reconnaissance aboutissent : 13% des arrêts de travail liés à un risque psychosocial ont été qualifiés de maladie professionnelle, en 2017, contre 6% en 2016. C'est ce que révèle le baromètre, dévoilé le 30/11/2017, par le cabinet en gestion des risques professionnels Atequacy et Singer Avocats. *Actuel|RH, le 30/11/2017.*

- [Lire l'article.](#)

Congrès : Congrès National de Médecine et Santé au Travail à Marseille du 5 au 8 juin 2018. Les inscriptions sont ouvertes... L'organisation de ces journées s'élabore dans le sillage réglementaire de la Loi Travail et du décret de décembre 2016 qui modifie l'organisation de la médecine du travail en empruntant le chemin du suivi individuel de l'état de santé du travailleur.

- [Consulter le site dédié.](#)

Santé au travail, du CHSCT au CSE : Le CSE déspecialise la santé au travail et désenclave

l'IRP qui en traite. Il est le reflet de notre mode de compréhension contemporaine de la santé au travail. Comment en est-on arrivé là ? Analyse historique, institutionnelle et stratégique. *WK|RH, le 30/11/2017.*

- [Lire l'article.](#)

QVT : Remettre en place des temps de discussion et d'échange éviterait pas mal de souffrance au travail. La qualité de vie au travail, ça n'est pas seulement installer un baby-foot dans une salle de repos et proposer des cours de sophrologie une fois par mois. **Isabelle Meaume, psychologue du travail de l'ACIST23**, a voulu sortir des clichés lors d'une journée d'information le 30 novembre dernier. Les temps forts de cette rencontre : Présentation des concepts de la QVT sous forme d'ateliers en mettant en avant les bénéfices pour l'entreprise, point juridique sur les articles parus concernant la QVT et enfin ateliers sur les termes de la QVT avec témoignages, échanges et débats. *La Montagne le 01/12/2017.*

- [Lire l'article.](#)

Rapport scientifique R 985 : "[Application des pratiques préventives par les infirmières et infirmiers](#)". Plusieurs obstacles entravent l'application des bonnes pratiques de prévention des TMS chez le personnel infirmier. C'est ce que démontre cette étude dont l'objet était de [comprendre les raisons pour lesquelles le personnel infirmier subit encore des TMS](#) alors que les données probantes pour mieux les prévenir sont facilement accessibles. ([lire le communiqué de presse](#)). *IRSST, octobre 2017.*

Cigarettes électroniques, tentatives d'arrêt et arrêt du tabac : suivi à 6 mois. Les connaissances existantes sur l'effet de l'utilisation des cigarettes électroniques sur l'arrêt du tabac sont contradictoires. L'enquête publiée dans le BEH propose d'évaluer si l'utilisation régulière de la cigarette électronique par des fumeurs est associée à l'arrêt du tabac. L'enquête montre que les vapo-fumeurs ont plus souvent que les fumeurs exclusifs réduit de moitié leur consommation de cigarettes par jour en 6 mois. Ils ont également fait plus souvent une tentative d'arrêt d'au moins 7 jours. Aucune différence significative n'a été observée pour les taux d'arrêt de 7 jours à 6 mois. *istnf.fr, 13/11/2017.*

- [Lisez l'information sur le site *invs.santepubliquefrance.fr*](#)

L'état de santé de la population en France - Edition 2017. : L'édition 2017 du rapport L'état de santé de la population en France conjugue des approches transversales, par population, par déterminants et par pathologies, pour illustrer l'état de santé globalement bon des Français. Il met également en lumière les principaux problèmes de santé auxquels est confronté notre pays et auxquels les politiques publiques doivent répondre **Les CMR et les RPS au travail sont abordés dans le rapport.** *Drees, Ministère des solidarités et de la santé, novembre 2017, La documentation Française. 436 pages.*

- [Télécharger le document.](#)

Extraits :

- Exposition aux agents cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques en milieu professionnel p152
- Exposition aux facteurs de risques psychosociaux p156
- Exposition aux facteurs de pénibilité dans le travail p160
- Santé au travail p 214 et 216
- Insécurité routière p 328
- Profil régional : Nouvelle Aquitaine p 398

Santé au travail : une étude met en évidence le stress des petits patrons. En matière de santé au travail, les artisans ne sont pas au mieux de leur forme. Tel est le principal enseignement d'une étude menée en 2017 par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Rhône auprès de 1500 chefs d'entreprises artisanales de la Drôme, de l'Ardèche et du Rhône, étude portant sur les risques psychosociaux et le stress au travail (RPS). Les 385 réponses fournies révèlent ainsi que 47% des chefs d'entreprises artisanales présentent un taux d'anxiété très élevé, de nature à être responsable de troubles psychologiques et comportementaux. Seuls 37% estiment ne pas être anxieux dans leur travail. Plus inquiétant encore, 13% déclarent avoir une tendance à la dépression et 12% sont carrément dans un état de dépression. *RA-Santé, le 17/11/2017.*

- [Lire l'article.](#)

Effets des nanoparticules sur les cellules immunitaires humaines : Une étude - la première du genre - dont l'objet est de mieux comprendre et d'établir comment les cellules humaines de type éosinophile (ÉO) réagissent lorsqu'elles sont mises en présence de nanoparticules (NP) vient d'être publiée par l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail (IRSST). *IRSST-Québec, le 24/11/2017. 54 pages.*

- [Lire le communiqué de presse](#)
- [Télécharger le rapport - Référence R-990](#) « Activation des éosinophiles humains par des nanoparticules »

Les Français souhaitent davantage de sensibilisation à la sécurité routière Selon une étude réalisée par Opinion Way pour Dekra, 80 % des personnes interrogées sont favorables au

renforcement des efforts de sensibilisation, à savoir davantage de campagnes de prévention. *Préventica*, le 20/11/2017.

- [Lire l'article](#)

Qualité de vie au travail des travailleurs handicapés : les résultats 2016/2017 : L'observatoire QualiTHravail a lancé une enquête nationale sur la santé et Qualité de Vie au Travail (QVT) des salariés reconnus handicapés. Le score moyen dépasse à peine 5 sur 10. L'étude permet d'apporter des réponses aux questions suivantes : Comment se positionnent les travailleurs en situation de handicap ou en difficulté de santé en termes de QVT, comment leurs conditions de travail peuvent-elles influencer (en bien ou en mal) leur QVT » ? quels leviers les employeurs peuvent-ils actionner pour améliorer la situation ? *Mission handicap*, le 23/11/2017.

- [Lire l'article et consulter l'infographie.](#)

Un quart des salariés français sont dans un "état d'hyperstress" qui met leur santé en danger : Près de 24% des salariés français sont dans un "état d'hyperstress". Ce niveau de stress trop élevé met leur santé en danger, selon le résultat d'une étude réalisée par le cabinet Stimulus, spécialisé en bien-être et santé au travail, que révèle France-info, lundi 27 novembre. La cause principale de ce stress est le travail en lui-même, précise l'étude menée entre 2013 et 2017 par Stimulus auprès de 32 137 salariés travaillant dans 39 entreprises. *France-Info*, le 27/11/2017.

- [Lire l'article.](#)
- [Lire la synthèse de l'étude.](#) [7 pages]

Sur le web

Lombalgies : lancement d'une campagne nationale d'information de la CnamTS. En novembre, les branches maladie et risques professionnels de la Sécurité sociale lancent une campagne nationale d'information sur la lombalgie et sa prévention. Elle a notamment pour objectifs de combattre le passage à la chronicité, de lutter contre l'idée reçue selon laquelle le repos est la seule solution au mal de dos et d'encourager le maintien de l'activité physique – y compris professionnelle – en cas de lombalgie commune aiguë. Il semble en effet que ce soit la meilleure voie vers la guérison. Des outils, pour les professionnels de santé et les personnes souffrant de ce mal, sont disponibles en téléchargement.

- Découvrir [La campagne sur le site de la sécurité sociale](#)

L'Anact lance un portail de veille sur les conditions de travail :

Plus de 50.000 références à disposition. Qualité de vie au travail, management, prévention des risques, dialogue social, risques psychosociaux, organisation du travail, transformation numérique, égalité professionnelle, articulation des temps, santé au travail, ce portail de veille recense plus de 50000 références. Ce portail permet de :

- Découvrir les nouvelles parutions
- De constituer rapidement une sélection de ressources
- D'être informé régulièrement sur des sujets émergents

La création d'un compte personnel offre la possibilité de sauvegarder des recherches, de constituer des listes de lecture et d'être alerté des dernières parutions, sur les sujets précis.

- [Consulter le portail.](#)

E.CLOS - Un nouvel outil Web pour la gestion des risques en espace clos : Cet outil est destiné aux préventeurs, aux gestionnaires, aux donneurs d'ouvrage, aux maîtres d'œuvre, aux concepteurs-intégrateurs et aux sauveteurs. Il s'adresse à des personnes qualifiées en matière de gestion des risques lors des interventions en espace clos. Il prend en considération les principaux dangers potentiels et il tient compte du contexte normatif et réglementaire du Québec. E.CLOS peut servir

autant à la conception qu'à l'évaluation d'un espace clos existant. Il comporte au total cinq modules qui permettent de décrire l'espace clos et l'intervention, de déterminer les dangers potentiels, de choisir les moyens de prévention et d'estimer le risque avant et après la mise en place de ces moyens. L'utilisateur peut sauvegarder ses résultats. Ainsi, selon ses besoins, il pourra générer des rapports PDF, ajouter ou modifier des informations dans les différents modules et disposer de l'information pertinente à la préparation de documents tels un permis d'entrée, un audit ou un appel d'offres à des sous-traitants. *IRSST-Québec, novembre 2017.*

- [Accéder à l'outil](#)

Conduites addictives, un nouveau portail pour prévenir et gérer les conduites addictives dans le monde du travail : La Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) et le ministère du travail ont soutenu l'initiative du Fonds Actions Addictions (FZA) de créer un site de référence, qui rassemble et organise les informations sur les bonnes pratiques en matière de prévention et de prise en charge des conduites addictives en milieu de travail. Ce portail est une initiative originale et innovante qui concrétise la volonté de faire de la prévention dans les milieux professionnels un objectif prioritaire, en s'appuyant sur des données objectives et les évolutions de la recherche.

- [Consulter le portail](#)

La boîte à outils

10 questions sur les maladies évolutives au travail : Cancer, diabète, sida, polyarthrite rhumatoïde évolutive grave... les maladies chroniques évolutives (MCE) constituent un défi de santé publique. Précisément, les progrès continus de la médecine permettent d'améliorer le cadre de vie des personnes touchées par l'une de ces maladies. La question se pose avec acuité dans le monde du travail. En prenant des dispositions en amont, il y a moyen de réguler des problèmes d'absentéisme et d'inaptitude. Enfin parce qu'il existe des marges de manœuvre dans les entreprises pour faciliter le maintien en emploi, notamment au niveau des organisations du travail. Reste à les faire connaître et à les adapter selon les milieux professionnels. C'est le but de cette publication qui apporte un premier niveau d'information sur la démarche à suivre. *ANACT, le 07/11/2017 (11 pages).*

- [Télécharger le document](#)

10 Questions sur... La conduite des projets de transformation : Ce guide ambitionne d'aider les entreprises à maîtriser leurs conduites de projets de transformations techniques et organisationnels. Il propose des repères pratiques pour envisager une autre façon de conduire le changement en s'appuyant sur l'expertise des salariés, en les associant au projet et en permettant à chacun de se projeter à partir de la simulation. *ANACT le 20/11/2017 (20 pages)*

- [Feuilleter le document](#)

Téléphone mobile et santé : Que savons-vous des effets des radiofréquences sur la santé ? Quels sont les bons comportements à adopter avec un téléphone mobile pour réduire son exposition aux ondes ? Il s'agit de sensibiliser et d'informer le grand public pour promouvoir un usage responsable et raisonné des téléphones mobiles. Cette campagne a été élaborée avec l'Anses et l'Agence nationale des fréquences (ANFR). Elle s'appuie sur différents supports de communication dont une vidéo, une affiche et un dépliant :

- [Affiche – Téléphones mobiles. Adopter les 6 bons comportements](#)
- [Dépliant – Téléphones mobiles et santé](#)
- [Vidéo – Téléphones mobiles et santé : les 6 bons comportements](#)

Mémo amiante - Analyser le risque amiante au travers des réglementations : Très pratique, ce mémo permet aux professionnels du bâtiment, propriétaires, maîtres d'œuvre et d'ouvrage de disposer de toutes les infos nécessaires lors d'intervention dans un bâtiment dont le permis de construire a été délivré avant le 1er juillet 1997. *ARS Nouvelle-Aquitaine - Carsat Aquitaine - Cerema - CNRACL - DIRECCTE Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes - OPPBTP - MAJ 10/2017.*

- [Télécharger le mémo](#)

Prévention du risque chimique, peintre en bâtiment : Plaquette de prévention à destination des peintres en bâtiment. *STL Limousin, novembre 2017, 3 volets.*

- [Télécharger la plaquette](#)

Guide de prévention des risques professionnels, Entreprises de propreté / Employeurs

SLST-Saint-Etienne, novembre 2017, 12 pages.

- [Télécharger le guide de prévention](#)

Conseils de prévention aux agents de propreté - Salariés : *SLST-Saint-Etienne, novembre 2017, 3 pages.*

- [Télécharger le dépliant](#)

Les chiffres en plus

BTP : Le nombre de décès en baisse de 13,8%. Depuis plus de dix ans, le BTP connaît une baisse continue des accidents de travail et des décès sur les chantiers. Les résultats de la sinistralité dévoilés par la CNAMTS en octobre dernier, pour l'année 2016, viennent confirmer cette évolution positive. L'an passé, le secteur a compté 88 273 accidents du travail en premier règlement contre 91 783 en 2015, soit une **baisse de 3,8%** (-5,2% en 2015), dans un contexte de baisse du nombre de salariés (-0,8%). La construction fait toujours figure de bon élève puisque, pour la deuxième année consécutive, les accidents du travail, tous secteurs confondus, ont légèrement augmenté (+0,3%).

Le BTP a par ailleurs connu un recul de 3,1% de la fréquence de ses accidents du travail (60 AT pour 1000 salariés). En 2015, cette baisse avait été de 2,6%. Même si le BTP reste "*l'un des secteurs les plus sinistrés*", il est également celui qui enregistre la plus forte baisse de son indice de fréquence d'AT. À titre de comparaison, le secteur des services à la personne a connu, en 2016, 94,6 accidents du travail pour 1000 salariés. *Prévention-BTP le 06/11/2017.*

- [Lire l'article et consulter l'infographie.](#)

Baromètre de la gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles : ATEQUACY et SINGER AVOCATS publient les résultats de la 4ème édition du Baromètre de la Gestion des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles. Les résultats de cette enquête, montrent que les risques professionnels impactent chaque année une majorité d'entreprises. Près de deux tiers des entreprises interrogées ont déclaré au moins un sinistre affectant un salarié (accident du travail, accident de trajet ou maladie professionnelle) sur l'année écoulée. Sur l'ensemble des sinistres déclarés, plus d'un cas sur deux est un accident du travail, un tiers concerne un accident de trajet et 10% une maladie professionnelle. *Atequacy & Singer avocats, le 08/11/2017.*

- [Lire l'article](#)
- [Consulter l'infographie](#)

L'absentéisme au travail en France : L'absentéisme ne cesse d'augmenter en France : le nombre moyen de jours d'absence par salarié absent s'élevait à 35,5 en 2016, en hausse de 6 % par rapport à 2010, selon l'étude de l'assureur Malakoff Médéric relayée par Le Parisien. *Statista, le 22/11/2017.*

- [Lire l'article et consulter l'infographie.](#)

Nouveautés INRS

Brochures

- [ED 4701](#) : Aide et soins à la personne - Catalogue des productions (*Uniquement en format électronique*).
- [ED 6294](#) : Transporteur. Entreprise d'accueil. Agir ensemble

Affiches

- [A 776](#) : Conduite à tenir en cas de blessure au travail. (*Uniquement en format électronique*)
- [A 816](#) : Le GPS ne sait pas tout. Le conducteur, c'est vous !
- [A 817](#) : La conduite n'est pas en option ! Elle exige toute votre attention

Nouvelles éditions (annulent et remplacent les éditions précédentes)

- [ED 771](#) : Les rayonnages métalliques
- [ED 6230](#) : Consignes de sécurité incendie (annule et remplace ED 929)

Abandons

- ED 816 : Contrôle de la concentration en silice cristalline dans l'atmosphère des lieux de travail
- ED 4120 : Guide des matériels de sécurité et des dispositifs barrière 2010
- TJ 16 : Aide-mémoire juridique "Le Bruit"
- AB 675 : Gestes de commandement des engins de levage

Dernières mises à jour de la base Fiches toxicologiques INRS

23/11/2017 - Nouvelles éditions

- [Acétonitrile \(FT 104\)](#)
- [Trichlorure de fer et solutions aqueuses \(FT 154\)](#)
- [Acrylonitrile \(FT 105\)](#)
- [Fluorures alcalins et alcalino-terreux \(FT 191\)](#)
- [Chlorure de chlorméquat \(FT 319\)](#)
- [3-iodo-2-propynylbutylcarbamate \(IPBC\) \(FT 320\)](#)

Congrès, colloques, évènements

A quoi forme-t-on les ergonomes ? Les actes en images de la 6e édition des rendez-vous de l'ergonomie sont en ligne. Au-delà de la formation des ergonomes, la journée questionne l'intervention et le rôle des ergonomes. Ergopuremalt, le 14/11/2017.

- [Voir les vidéos.](#)

Prévention des risques professionnels : une approche vidée des dimensions d'aliénation et de domination du travail : Le 22 septembre, le 4^{ème} colloque international du [GESTES](#) (Groupe

d'études sur le travail et la santé au travail) a souhaité mettre à l'honneur les recherches menées par trois doctorants sur les modes de prévention et de reconnaissance des risques professionnels.

Retrouvez la [première partie du colloque sur le travail informel, l'emploi de qualité et l'objectivité numérique](#) avec les interventions des membres de son conseil scientifique ainsi que celle des doctorants sur [ce travail réel qui révèle les conflits de rôles et le gaspillage de compétences](#) sans oublier la conclusion sur la notion [d'exterritorialité juridique](#).

Maladies et travail à la Comédie-Française

Le corps comme instrument de travail : connaissances médicales et maladies professionnelles des acteurs et des actrices de la Comédie Française (second XVIIIe siècle). Le travail de thèse de l'auteur porte sur la profession de comédien dans le second XVIIIe siècle parisien, des années 1740 à 1799. L'angle d'attaque est double : il s'agit à la fois d'une histoire du travail (avec des aspects juridiques, économiques et organisationnels) et d'une histoire de la visibilité des acteurs et des actrices dans un espace public des spectacles en pleine expansion.

Intervention du 6 octobre 2017, par Suzanne Rochefort, 12/11/2017.

- [Résumé](#)

